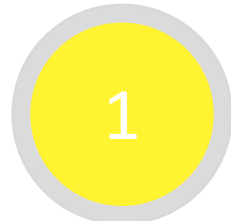




BP2L
Consulting

Livret d'accueil et du stagiaire

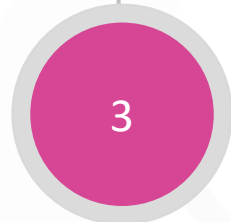
Sommaire



BP2L Consulting



Votre formateur



Informations pratiques



Informations sur la formation



Règles de sécurité

Aujourd'hui les entreprises modernes souhaitent accélérer la formation de leurs équipes pour gagner en compétitivité. L'évolution technique permanente des process (Flexographie et Héliogravure) et l'intégration de nouvelles machines plus performantes imposent un besoin de formation. Elles imposent également un besoin de standardisation pour répondre à la qualité d'impression attendue par ce marché et réduire les coûts. BP2L Consulting vous propose des formations sous forme de modules répartis par niveaux de compétence et divisés en deux parties (théorique et pratique). Elles seront structurées et évaluées pour obtenir une évolution rapide des compétences techniques de vos équipes. Nous adapterons notre type de formation à chaque expérience professionnelle et aux contraintes techniques de vos imprimeries.

La société BP2L Consulting propose des formations dédiées aux transformateurs industriels du secteur de l'imprimerie : Prépresse (PAO), Chaîne graphique (production graphique), Gravure CDI ou laser des formes imprimantes, Colorimétrie (encres et solvants), Procédés d'impression Flexo - Hélio, Complexage et Matériels de périphérie (anilox, sleeves porte-clichés, cylindres divers, machines de nettoyage, spectrophotomètre...).

Nos formations permettent de proposer de nouvelles compétences ou d'apporter une évolution professionnelle à vos équipes (imprimeurs, opérateurs complexage, techniciens, coloristes, opérateurs PAO, prépresse, responsables process...).

Notre cabinet BP2L Consulting est déclaré comme organisme de formation professionnelle. Nous vous fournirons systématiquement une convention de formation accompagnée d'un plan de formation et d'une feuille d'émargement.

Nous proposons des formations intra-entreprise dans nos locaux ou sur votre site de production.

Votre formateur

Les formations sont animées par un formateur certifié (Bruno Langlois).

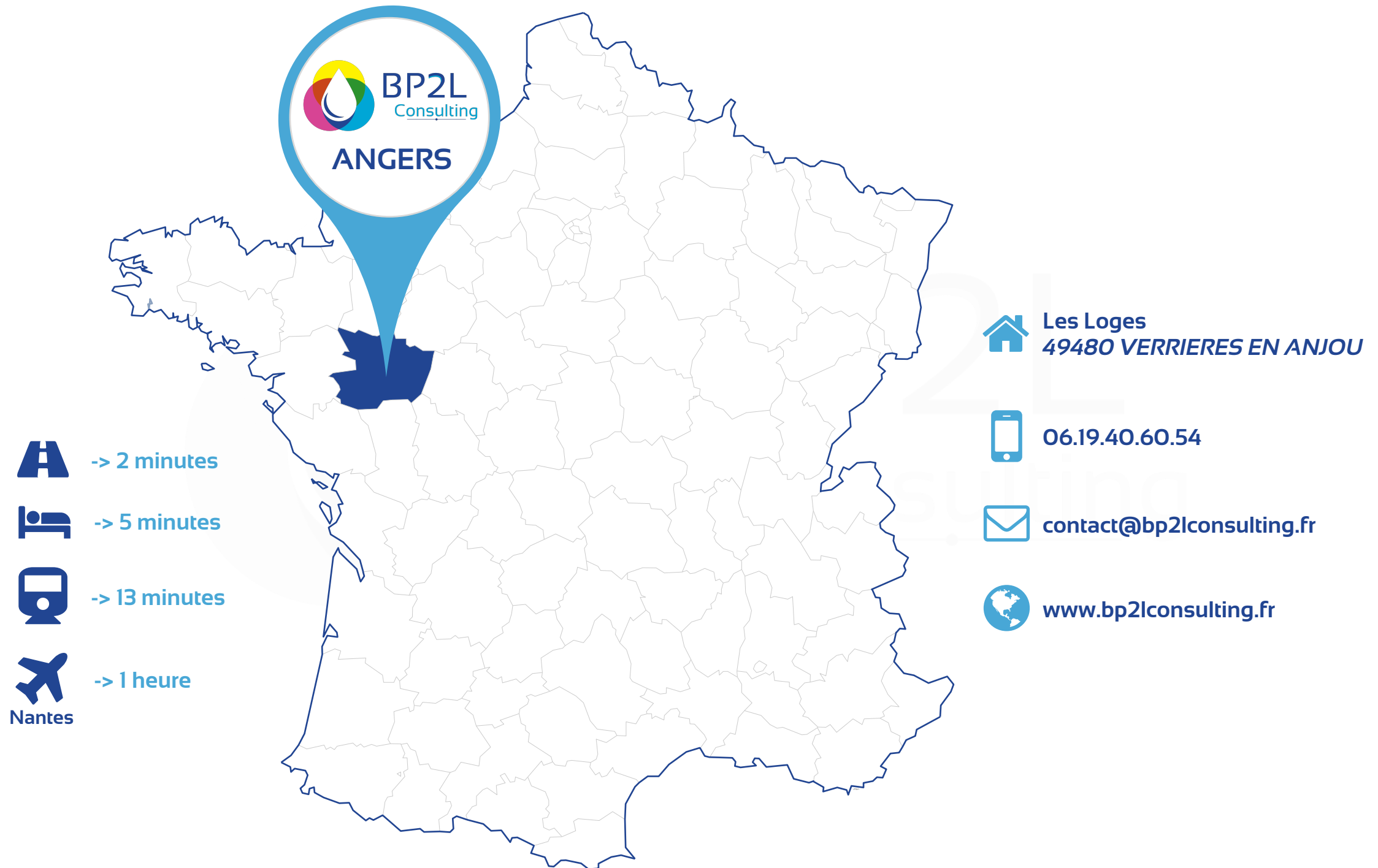
Notre formateur est issu de l'industrie Packaging avec plus de 30 ans d'expérience dans le milieu de l'emballage imprimé haute définition. Il a gravi les échelons au fil des années pour occuper plusieurs postes de direction (20 ans).

Son parcours l'a conduit à travailler sur des missions telles que le développement stratégique, la réorganisation d'entreprise, l'optimisation de Process et le développement de nouvelles technologies (conception et contrôle de la couleur, gravure laser des formes imprimantes, distribution automatique encres et vernis...). Il a également été membre de cellules de développements de fournisseurs de matériels.

Il a prolongé son expérience dans un groupe international (9 ans) en tant que directeur technique.

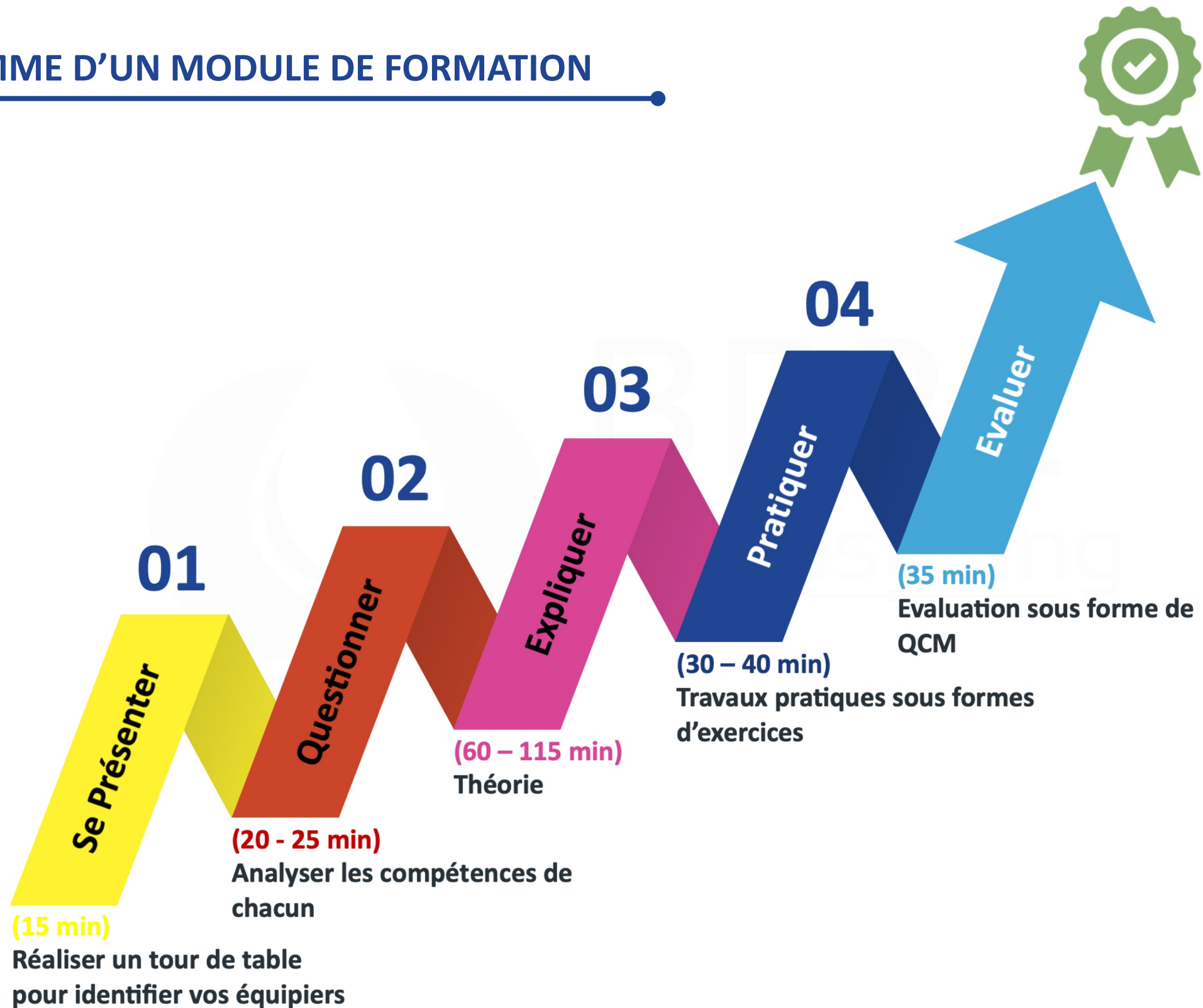


Informations pratiques



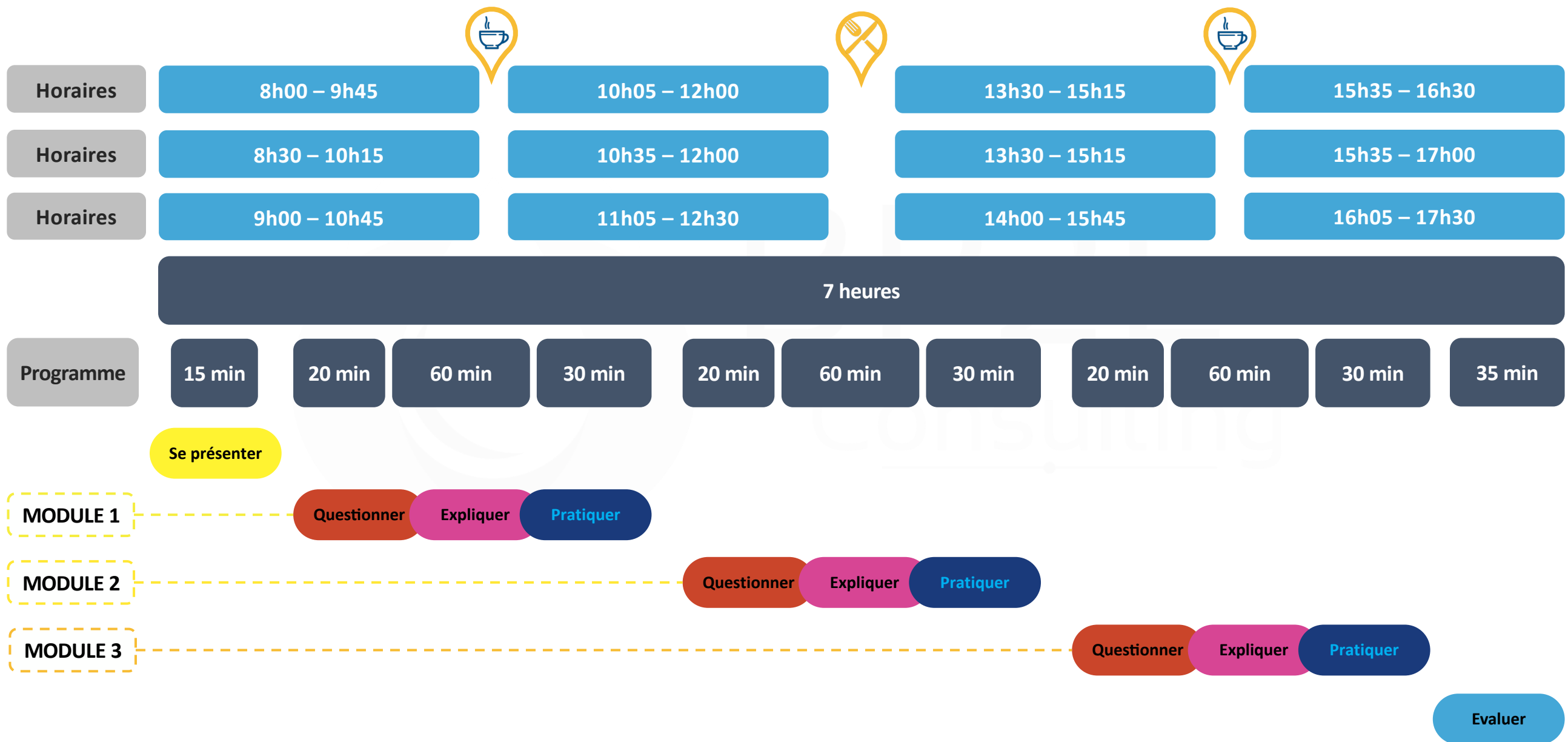
Informations sur la formation

PROGRAMME D'UN MODULE DE FORMATION



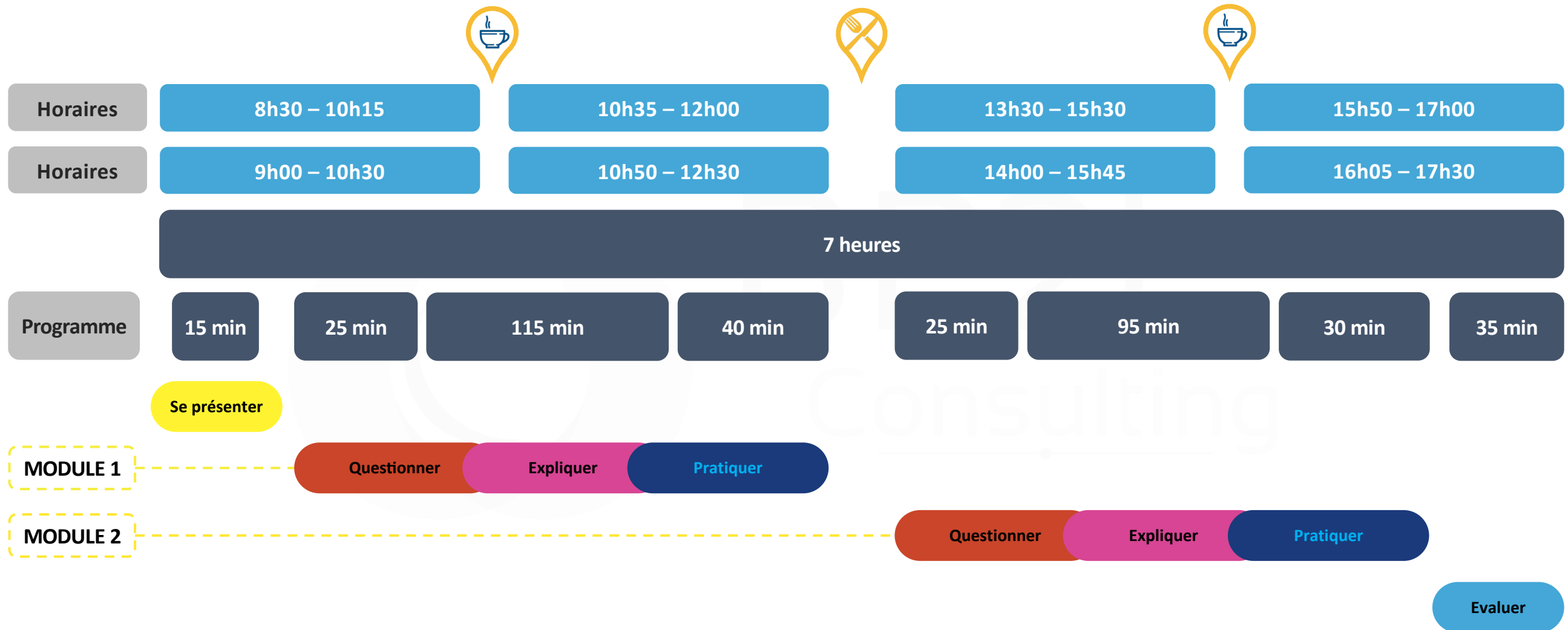
Informations sur la formation

PROGRAMME D'UNE JOURNEE DE FORMATION (3 modules)



Informations sur la formation

PROGRAMME D'UNE JOURNEE DE FORMATION (2 modules)



Informations sur la formation

Les horaires de formation sont fixés par l'organisme de formation et portés à la connaissance des participants soit par la convocation adressée, soit à l'occasion de la remise aux participants du programme de formation. Les participants sont tenus de respecter ces horaires.

L'organisme de formation se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de formation en fonction des nécessités de service. Les participants doivent se conformer aux modifications apportées par l'organisme de formation aux horaires d'organisation de la formation.

En cas d'absence, de départ anticipé ou de retard à la formation, il est demandé au participant d'en avertir l'organisme de formation.

Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le participant matin et après-midi.

Une pause déjeuner d'une heure et demi est prévue ainsi que plusieurs autres pauses. Votre formateur vous communiquera les possibilités de restauration à proximité.

L'attestation de fin de formation sera délivrée uniquement aux participants qui ont suivi l'ensemble des modules prévus dans la convention de formation.

Règles de sécurité

Chaque participant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de formation, ainsi qu'en matière d'hygiène et sécurité.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux participants sont celles de ce dernier règlement.

BP2L Consulting remet systématiquement à chaque stagiaire une copie du règlement intérieur avant le début de la formation, qui reprend en détails les consignes d'hygiène et de sécurité à respecter. Tous les stagiaires sont supposés en avoir pris connaissance.

Conformément aux articles R 4227-28 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les participants.

Tout participant est tenu d'utiliser tous les moyens de protection individuels et collectifs mis à sa disposition pour éviter les accidents et de respecter strictement les consignes particulières données à cet effet.

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le participant accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme.

Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au participant pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

Les apprenants ne devront en aucun cas introduire des produits de nature inflammable ou toxique dans les locaux.

Règles de sécurité

Discipline

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme ou de l'entreprise lorsque la formation se fait en intra-entreprise.
- De se présenter aux formations en état d'ébriété, ou sous l'emprise de stupéfiants...
- De modifier les supports de formation.
- De modifier les réglages des paramètres des ordinateurs.
- De modifier les réglages des paramètres des appareils de démonstration.
- D'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions.
- De fumer et vapoter durant la formation.
- Il est interdit d'enregistrer, de photographier ou de filmer les sessions de formations, les supports...

Accessibilité

Nos locaux permettent aux personnes handicapées de circuler et d'accéder à la salle de formation.

Nous étudions chaque situation de handicap individuellement et nous faisons toujours notre maximum pour répondre à vos attentes.





BP2L
Consulting



06 19 40 60 54



contact@bp2lconsulting.fr
www.bp2lconsulting.fr



Les loges
Saint-Sylvain-d'Anjou
49480 VERRIÈRES EN ANJOU
RCS ANGERS 882 166 853